

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
« APPLICATEUR DE REVETEMENTS ROUTIERS »
Option « Enduits Superficiels »

Qu'est-ce qu'un CQP ?

Le CQP appartient au système général de certification au même titre que les diplômes de l'Education Nationale et les Titres Homologués.

Il est reconnu par la convention collective et offre une garantie de reconnaissance nationale de la compétence professionnelle du titulaire. Il est valable dans toutes les entreprises de la Branche Professionnelle correspondante.

Il est délivré par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi (CPNE) du Bâtiment et des Travaux Publics, instances reconnues par l'Etat et les partenaires sociaux pour leur compétence en matière d'emploi et de qualification professionnelle.

Les jurys qui vérifient que les compétences requises par le CQP sont bien acquises par le « candidat » sont paritaires et professionnels : ils sont composés d'employeurs et de salariés en activité, issus du milieu professionnel de l'Industrie routière et ayant une bonne pratique du métier d'« Applicateur de revêtements routiers ».

A qui s'adresse le CQP ?

- Aux salariés
- Aux entreprises

Pour les salariés, le CQP est :

- l'assurance d'obtenir une qualification professionnelle reconnue nationalement
- une réelle motivation pour aller de l'avant: une reconnaissance de leur progression et une étape dans leur parcours professionnel
- un bon moyen de se qualifier pour faire face aux évolutions techniques, organisationnelles et sécuriser ainsi une trajectoire professionnelle

L'obtention d'un CQP s'accompagne aussi pour les salariés fréquemment:

- d'une plus grande autonomie dans leur fonction favorisant leur évolution professionnelle
- d'un changement de positionnement dans les grilles de classification

Pour les entreprises, le CQP est un bon moyen de :

- contribuer à améliorer l'image du métier et valoriser les hommes qui l'exercent
- attirer et fidéliser les jeunes
- reconnaître la qualité du savoir-faire professionnel des salariés et les motiver
- valoriser auprès des clients la compétence de leur personnel
- formaliser les compétences au sein des équipes et favoriser ainsi la mise en place de plans de progression adéquats

Qui a demandé la création du CQP « Applicateur de revêtements routiers – Option Enduits Superficiels » ?

La demande de création de ce CQP a été faite par:

**L'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF)
10, rue Washington – 75008 Paris**

Pourquoi avoir créé un CQP ?

- Pour donner aux salariés embauchés sans qualification initiale, et plus spécialement aux jeunes, un certificat ayant valeur de « diplôme » sanctionnant leurs acquis professionnels.
- Pour reconnaître formellement et officiellement les compétences professionnelles des salariés de l'Industrie routière et, plus particulièrement, celles de ses ouvriers.

Quel emploi est concerné par le CQP ?

L'« Applicateur de revêtements routiers – Option Enduits Superficiels » est celui qui réalise au sein d'une équipe, à partir des directives de sa hiérarchie, les travaux de :

- préparation des supports de chaussées, trottoirs, espaces piétonniers
- mise en œuvre manuelle de matériaux de fondation pour ces ouvrages
- accompagnement et suivi des engins de mise en œuvre (niveleuse en particulier)
- mise en œuvre d'enduits superficiels (manuellement ou en participation à la mise en œuvre mécanisée)

dans le respect des règles de l'art.

Quelle reconnaissance par la convention collective ?

Les candidats reçus au CQP « Applicateur de revêtements routiers – Option Enduits Superficiels » sont garantis d'être classés :

**au minimum au Niveau 2 – Position 1
de la Convention Collective Nationale des Ouvriers des Travaux Publics**

Qui peut être candidat ?

Tout salarié d'une entreprise relevant de la convention collective des Travaux Publics et possédant une expérience professionnelle de **3 ans** (recommandée mais pas exigée) dans les activités décrites dans l'emploi « Applicateur de revêtement routier – Option Enduits Superficiels » peut être candidat.

Quelles sont les épreuves et leurs exigences ?

Le dispositif d'évaluation des compétences requises par le CQP « **Applicateur de revêtements routiers – Option Enduits Superficiels** » s'articule autour de trois modes d'évaluation complémentaires les uns des autres :

- Un carnet de validation des compétences mises en œuvre en situation réelle de travail
- Un questionnaire à choix multiple
- Un entretien avec les membres du jury

Un tableau récapitulatif des compétences requises et de leur évaluation pour l'obtention du CQP est présenté en annexe ci-après.

Doit-on suivre une formation avant de se présenter aux épreuves ?

Aucune formation spécifique n'est requise pour se présenter aux épreuves du CQP « Applicateur de revêtements routiers – Option Enduits Superficiels ».

Un salarié peut donc obtenir le CQP uniquement sur la base de son expérience professionnelle.

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire au CQP « Applicateur de revêtements routiers – Option Enduits Superficiels », il suffit de retirer un dossier de candidature auprès du CFC Sylvain Joyeux d'Egletons (organisme mandaté par l'USIRF pour l'organisation des épreuves du CQP) :

Christiane NIFLE: 05 55 93 05 18 – c.nifle@cfcegletons.com

Comment se déroulent les épreuves du CQP ?

Une fois le dossier de candidature complété et retourné au CFC Sylvain Joyeux d'Egletons, un dossier individuel des épreuves est envoyé au candidat et un duplicata à son entreprise.

Ce dossier individuel comporte la première épreuve du CQP sous la forme d'un « carnet de validation des compétences en situation réelle de travail ».

A réception par le CFC Sylvain Joyeux d'Egletons de ce carnet de validation des compétences dûment renseigné et signé, une convocation à une session de jury paritaire pour passer les deux autres épreuves du CQP (le «QCM» et «l' entretien avec les membres du jury ») est envoyée.

Ces deux dernières épreuves se dérouleront sur une journée sous la responsabilité du jury paritaire convoqué spécialement à cet effet par le CFC Sylvain Joyeux d'Egletons.

A l'issue de cette journée, et après avoir fait le bilan des trois épreuves, les membres du jury aviseront le candidat de l'obtention ou pas du CQP.

Ils consigneront leur décision dans un procès verbal qui sera transmis ensuite par l'USIRF aux CPNE du BTP (seules instances habilitées à délivrer les CQP).

L'USIRF remettra ensuite au candidat le certificat délivré par les CPNE du BTP.

Où se déroulent les sessions de jury ?

Chaque année, en partenariat avec la Profession, le CFC Sylvain Joyeux d'Egletons organise régionalement des sessions de jury. A ce jour, six pôles régionaux ont été retenus : Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Paris et Toulouse.

Que faire en cas d'échec aux épreuves du CQP ?

Tout candidat recalé peut se représenter à une session ultérieure.

Par ailleurs, dans ce cas de figure, les membres du jury préconiseront au candidat recalé des axes de progrès et le conseilleront dans le suivi éventuel d'une formation afin qu'il puisse se représenter aux épreuves du CQP avec le maximum de chance de réussite.

Comment se passe le financement des épreuves ?

Pour les sessions de 2007, les frais d'organisation des sessions de jury seront pris en charge grâce au concours de la FNTF.

Toutefois, les entreprises devront assurer la prise en charge des frais de leur(s) candidat(s) (salaire, déplacement, hébergement).

CQP « Applicateur de revêtements Routiers – Option Enduits Superficiels »

Référentiel de Certification des Compétences attendues du Titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle et Modalité d'Évaluation

Modes de Validation		Grille d'évaluation			
		Carnet de Validation	QCM	Entretien avec jury	Total des Points
		Nbre de points	Nbre de points	Nbre de points	
Ensemble des compétences requises par le référentiel du CQP		100	40	60	200
Pôle A : Organisation et (auto)contrôle technique du travail en phase ouvrage		20	10	12	42
Organiser et préparer les tâches		10	5	6	21
Contrôler à l'avancement la conformité de son travail		10	5	6	21
Pôle B : Traçage		8	6	6	20
Participer au traçage		8	6	6	20
Pôle C : Réalisation manuelle des supports de chaussées et des revêtements routiers en enduits superficiels		50	20	30	100
Vérifier et préparer les supports pour les revêtements		20	8	12	40
Réaliser les enduits superficiels		30	12	18	60
Pôle D : Conduite d'engins de la catégorie « 1 » en toute sécurité		4	0	0	4
Conduire les engins de la catégorie 1		4	-	-	4
Pôle E : Comportements professionnels		18	4	12	34
Appliquer les règles de sécurité		6	2	3	11
Contribuer et veiller au maintien de la qualité des travaux		4	1	2	7
Respecter l'environnement		3	1	3	7
Travailler en équipe		3	-	2	5
Assurer une communication efficace		2	-	2	4

Modes de Validation

3 modes de validation complémentaires sous l'autorité du jury :

Le carnet de validation des compétences :
Identifier les compétences maîtrisées en situation de travail réelle.

Le carnet est signé par au moins un responsable de chantier, l'employeur et le candidat

Le Q.C.M. :
Vérifier les connaissances générales, techniques et les capacités professionnelles du candidat

L'entretien avec le jury :
Vérifier et compléter les informations du carnet de Validation des compétences et les résultats du Q.C.M.

Pour obtenir le CQP, le candidat doit recueillir un minimum de 130 points sur 200
Equivalence : les titulaires du CQP « Applicateur de Revêtements Routiers – Option Enduits Enrobés » valident uniquement les pôles B et C et doivent recueillir un minimum final de 78 points sur 120